



3 - Le plan d'affaires et le financement

La recherche de financement constitue une étape déterminante pour la réalisation d'un projet agrotouristique. En élaborant un plan d'affaires, non seulement vous vous préparez à l'action, mais vous développez un outil précieux pour la présentation de votre projet aux diverses instances de financement. Dans cette fiche, vous trouverez tous les éléments essentiels à la création d'un plan d'affaires en agrotourisme.

AVANT de se lancer...

Élaboration du plan d'affaires

Promoteur

- **EXPÉRIENCE EN GESTION**
 - expérience de gestion dans une autre entreprise
 - réalisations antérieures
 - implication sociale pertinente au projet ou au secteur d'activité
- **EXPÉRIENCE DE CREDIT**
 - comportement de crédit (emprunts bien remboursés, délais respectés)
 - difficultés financières antérieures (faillite, poursuite, jugement de la cour)

· **FORMATION ET COMPÉTENCES techniques**

- formation et connaissances de la production, de la transformation, des techniques d'accueil de la clientèle (manuel qualité, Conseil québécois des ressources humaines en tourisme, Fédération des Agriculteurs)
- formation académique et expérience de travail en lien avec le secteur touristique visé (ex : hébergement, restauration, animation)

Rentabilité

- **ATTENTES FINANCIÈRES du promoteur** (permet d'évaluer la faisabilité du projet)
- **CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT** actuelle ou prévisionnelle
 - caution et engagement financier personnels (crédits utilisés versus disponibilités, dettes actuelles)
 - engagement financier à court terme (la norme est de 3 % de tous les crédits disponibles, mais non utilisés), ex.: marge de crédit, carte de crédit

Calculez votre
capacité de remboursement :
bénéfice net + amortissement + intérêt long terme
- coût de vie (min. 15 000 \$/an) = fonds disponibles
pour paiements (capital et intérêts)
Note : prévoir un montant pour les imprévus ou les projets futurs.



Pour un bon DÉPART...

RENTABILITÉ PASSÉE ET FUTURE

- rentabilité passée :
 - dans le cas d'une entreprise déjà en opération, il faut analyser les trois dernières années afin de déterminer la capacité de remboursement ou le bénéfice net sur la moyenne de ces 3 années
- rentabilité future :
 - dans le cas d'une entreprise en démarrage ou d'un projet d'expansion, il faut dresser un budget de trésorerie ou un budget prévisionnel pour l'année de démarrage et un autre pour l'entreprise en vitesse de croisière, soit après 2, 3 ou 5 ans. Il est important d'être le plus réaliste possible dans les projections budgétaires

POTENTIEL DE MARCHÉ ET MARKETING

- connaissance des données en rapport avec le secteur :
 - u sérieuse réflexion sur le potentiel de vente de vos produits ou services et, si nécessaire, réalisation d'une étude de marché
 - u volume et structure des ventes des concurrents déterminés dès le départ
 - u évaluation de la place de vos produits ou services sur le marché visé
 - u produits ou services à mettre en marché répondant aux attentes du consommateur
 - u connaissance de ce qui distingue vos produits ou services de ceux des concurrents (autant que faire se peut...)

PERSPECTIVES CLAIRES DU SECTEUR

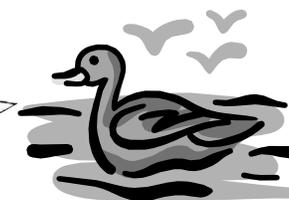
- évaluation de la tendance du secteur par rapport à la demande des consommateurs (segmentation du marché)
- connaissance de la permanence de vos produits ou services (subissent les effets d'une mode temporaire ou démontrent une certaine permanence...)
- évaluation de l'impact de la concurrence sur le modèle de mise en marché de votre entreprise
- réponse à la réflexion suivante : si nos produits ou services sont si géniaux, pourquoi personne ne les a commercialisés avant?

Garanties

ÉTAT POSITIF DU FONDS DE ROULEMENT

- disponibilité des liquidités suffisante pour faire face aux obligations à court terme (ex. : paiements de la dette à long terme et fournisseurs)

Votre financement à court terme doit correspondre à la norme suivante : un tiers du client, un tiers des fournisseurs et un tiers de l'institution financière.



- connaissance de la valeur des actifs à court terme
 - u comptes-clients
 - u inventaires
 - u argent disponible (compte bancaire ou marge de crédit)
- connaissance de la valeur marchande de l'inventaire dans une situation de vente rapide (ex. : cuve de vin en vrac, etc.)

STRUCTURE SOLIDE DES GARANTIES

- concordance entre la durée de financement et la durée de vie des biens que l'entreprise possède et peut offrir en garantie

Veillez à ne pas financer des actifs à long terme avec du financement à court terme (ex. : financer un équipement à long terme avec la marge de crédit. Cela peut mettre en péril la capacité de remboursement et les opérations courantes de l'entreprise).



Pour un bon DÉPART...

- garantie offerte par un parent ou un ami. Il peut s'agir d'immeubles (terre, bâtisses), d'animaux reproducteurs ou de machineries

POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT DES ACTIFS

- planification du renouvellement des actifs à court ou moyen terme évitant de mettre la pérennité de l'entreprise en péril (ex. : équipements ou bâtiments)
- ressources financières disponibles pour la mise à jour ou le renouvellement des actifs

Mise de fonds

Une mise de fond s'avère essentielle pour assurer la rentabilité de tout projet. Elle démontre le sérieux des promoteurs et leur volonté de tout mettre en œuvre pour réussir. Un projet ne peut être lancé si tous les capitaux nécessaires au démarrage doivent être empruntés. Dans certains cas, un membre de la famille (love money) peut injecter du capital et adapter les modalités de remboursement à la réalité de l'entreprise. Beaucoup de projets n'auraient pu voir le jour sans ce type d'appui. Mais il ne faut pas oublier de prévoir des ententes écrites...

Ressources disponibles pour monter son plan d'affaires

Les CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (CLD) offrent :

- des conseils permettant de mieux définir le projet
- des références aux sources d'information utiles au développement du projet
- un accompagnement pour la réalisation de l'ensemble des composantes du plan d'affaires (ex. : étude de faisabilité, étude de marché, plan marketing, montage financier)
- une aide financière (prêt et subvention)
- un soutien à la recherche de financement
- des outils pour accroître la performance de votre entreprise

Les SOCIÉTÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) et les CENTRES D'AIDE AUX ENTREPRISES (CAE)

Leur mission consiste à contribuer au développement de leur collectivité par l'animation, la concertation ainsi que la création d'emplois et d'entreprises. Ils offrent :

- un regroupement de représentants du milieu qui connaissent les enjeux de leur région
- une équipe de professionnels qui accompagne le promoteur dans son projet d'entreprise
- des approches originales en termes d'aide technique et de financement de l'entreprise
- des produits financiers très diversifiés
- des modalités de prêts souples et efficaces
- des conseils sur l'exportation, l'innovation, les affaires, les nouvelles technologies
- du soutien pour le démarrage, l'acquisition, la consolidation ou le suivi de l'entreprise

Financement du projet

Lors des activités de recherche de financement pour son entreprise ou son projet, il faut garder à l'esprit que les programmes, comme les saisons, changent constamment. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera sans doute plus demain. Informez-vous. Posez des questions. Rencontrez des gens.

Principales SOURCES DE FINANCEMENT (PRÊTS) ou D'APPUI FINANCIER (subventions) :

- La Financière agricole du Québec



- les institutions financières (banques, caisses)

- Financement agricole Canada



- les fonds des CLD





Pour un bon DÉPART...

- “ Société d'aide à la collectivité (SADC) 
- “ les municipalités régionales de comté (MRC) 
- “ ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) 
- “ les produits du terroir 
- “ Entreprise ÉCONOMUSÉE® 

Pour en savoir

DAVANTAGE...



Suggestion de LECTURE

... Bordon, J.M. (1999), Créer son entreprise touristique: de l'idée au plan d'affaires, Agriculture et agroalimentaire Canada, Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec, Nicolet, 197 p., ISBN-2-980-4253-70

Contenu : exemple d'idées et de structures pour un plan d'affaires.

Où le consulter : Distribution de livres Univers (1-800-859-7474) ou www.craaq.qc.ca dans catalogue, section économie et gestion, sous-catégorie développement et planifications agricoles

La Financière agricole du Québec

La Financière agricole met à la disposition des entreprises des produits et des services de qualité en matière de protection du revenu et d'assurance agricole, d'investissement ainsi que de financement agricole et forestier.

Produits de financement agricole

- ... pour l'ensemble de vos investissements agricoles : le prêt à taux avantage plus
- ... contre la hausse des taux d'intérêt : le prêt à taux privilège
- ... pour le développement des entreprises : le sécuri-taux développement
- ... pour les opérations quotidiennes de la ferme : l'ouverture de crédit
- ... pour la relève : l'aide à l'établissement et le sécuri-taux établissement
- ... pour transférer une entreprise agricole : la formule vendeur-prêteur

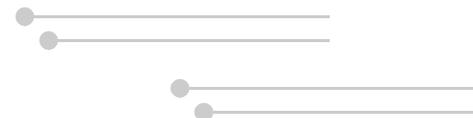
Source : www.financiereagricole.qc.ca

Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC) est une société d'État fédérale qui rend compte au Parlement par l'entremise de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Les produits et services de FAC sont :

- ... produits de prêt
- ... assurance
- ... logiciels pour le suivi de l'exploitation agricole
- ... capital-risque

Source : www.fcc-fac.ca



Pour en savoir DAVANTAGE...



Fonds des CLD

1) Fonds local d'investissement (FLI)

Objectif du fonds

Stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès au capital de démarrage et d'expansion d'entreprises d'économie traditionnelle ou sociale.

Critères d'admissibilité

Toute entreprise en démarrage ou en expansion, incluant celles de l'économie sociale, et dont les objets s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement du CLD. Les entreprises admissibles et les critères d'investissements retenus peuvent donc varier d'un CLD à l'autre.

Nature et montant de l'aide

L'aide accordée par le CLD dans le cadre de cette activité pourra prendre la forme de prêt, de prêt participatif, de garantie de prêt, de cautionnement, d'acquisition d'obligations ou autres titres d'emprunt, de participation au capital-actions, au capital social ou autrement, à l'exclusion des investissements sous forme de subvention, de congé d'intérêts, de congé de capital, de commandite, de don et autres dépenses de même nature et conformément à la politique d'investissement du CLD.

Le montant de l'aide financière sera déterminé par le CLD. Par ailleurs, les aides financières combinées provenant des gouvernements du Québec et du Canada et des CLD ne pourront excéder 50 % des dépenses admissibles pour chacun des projets. Dans le cas des projets d'entreprises d'économie sociale, l'aide financière combinée pourra atteindre 80 %.

Tous les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre le CLD et le bénéficiaire. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

2) Fonds jeunes promoteurs

Objectifs du fonds

Stimuler l'entrepreneuriat auprès des jeunes en les aidant à créer une première entreprise en leur offrant un soutien financier.

Critères d'admissibilité

Le candidat doit :

- ... être un citoyen canadien ou immigrant reçu et être résident permanent du Québec
- ... avoir au moins 18 ans et au plus 35 ans
- ... posséder une expérience ou une formation pertinente au projet
- ... s'engager à travailler à plein temps dans l'entreprise

La contribution financière peut porter sur l'un ou l'autre des volets suivants :

- ... Concrétisation d'un projet d'entreprise
- ... Création d'une première entreprise
- ... Formation de l'entrepreneur

Nature et montant de l'aide

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable. Le montant de l'aide financière sera déterminé par le CLD. Par ailleurs, les aides financières combinées provenant des gouvernements du Québec et fédéral et du CLD ne pourront excéder 75 % des dépenses admissibles dans le cas d'un projet financé dans le cadre du volet « concrétisation de projets d'entreprises » et 50 % des dépenses admissibles dans le cas d'un projet financé dans le cadre du volet « création d'une première entreprise ». Dans le cas du volet « formation de l'entrepreneur », l'aide financière pourrait couvrir la totalité des dépenses admissibles.

Tous les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre le CLD et l'entreprise. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

3) Fonds d'économie sociale

Objectifs du fonds

Stimuler l'émergence de projets viables au sein d'entreprises d'économie sociale et soutenir la création d'emplois durables en offrant aux promoteurs de projets collectifs un appui technique et financier.

Critères d'admissibilité

La politique de soutien au développement local et régional définit l'économie sociale comme étant les activités et les organismes issus de l'entrepreneuriat collectif qui respectent les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective. L'économie sociale peut être développée dans tous les secteurs d'activités qui répondent aux besoins de la population et des collectivités.

Pour en savoir DAVANTAGE...

Nature et montant de l'aide

L'aide financière sera versée sous forme de subvention. Le montant de l'aide financière sera déterminé par le CLD. Par ailleurs, les aides financières combinées provenant des gouvernements du Québec et du Canada et des CLD ne pourront excéder 80 % des dépenses admissibles. Tous les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre le CLD et le bénéficiaire. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

4) Soutien au travail autonome

Objectif du fonds

Offrir un soutien financier et technique aux personnes désirant créer ou acquérir une micro entreprise ou devenir travailleur autonome afin de favoriser la création d'emplois durables dans la région.

Critères d'admissibilité

Participants admissibles à l'assurance-emploi, prestataires de l'assistance-emploi, personnes sans emploi ni soutien financier et les travailleurs à statut précaire. Il faut tout d'abord répondre au moins à une des conditions suivantes : être prestataire de la sécurité du revenu; être prestataire de l'assurance-emploi; avoir été au chômage dans les 36 derniers mois; avoir reçu des prestations de maternité depuis les 60 derniers mois (sans retour au travail); les personnes « sans emploi et sans soutien financier »; les travailleurs à statut précaire.

Nature et montant de l'aide

L'aide offerte consiste en du soutien technique et de l'aide financière. Le soutien technique est adapté aux besoins des clients et peut contenir des conseils sur des sujets comme l'élaboration du plan d'affaires, la comptabilité, le marketing, l'utilisation de l'informatique, l'accès à du capital et à des fonds de roulement, etc. L'aide financière se traduit par une allocation hebdomadaire et un remboursement des frais de garde pouvant durer jusqu'à 52 semaines.

Source : www.acldq.qc.ca



Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

1. Fonds d'investissement

Les promoteurs peuvent profiter d'un capital complémentaire à celui d'autres institutions de financement. Cette aide peut prendre la forme de prêt, de garantie de prêt ou de capital-actions. Elle est remboursable et le montant maximum accordé est de 125 000 \$

2. Fonds d'investissement jeunesse

Ce fonds, réservé uniquement aux promoteurs âgés de 18 à 35 ans, permet l'octroi de prêts personnels de 5 000 \$ à 15 000 \$. Un congé d'intérêts est également prévu pour les deux premières années du prêt. Finalement, un maximum de deux jeunes peut bénéficier d'un prêt pour le même projet

Source : www.reseau-sadc.qc.ca

MRC

SOLIDE

(Société locale d'investissement et de développement économique)

Clientèle visée

Les investissements se situant entre 5 000 \$ et 50 000 \$ par entreprise, s'adressent à la PME du territoire desservi par la SOLIDE ayant des projets de démarrage ou d'expansion d'entreprises et oeuvrant dans les secteurs primaire, manufacturier et tertiaire moteur, incluant le tourisme. Le secteur commercial (tertiaire traditionnel et commerce de détail) n'est pas admissible.

Type de financement

La SOLIDE réalise des investissements dans l'entreprise sous forme de prêts participatifs comportant une option d'achat d'actions ou redevance. La SOLIDE peut également investir sous d'autres formes, mais elle ne peut octroyer de subventions.

MRC des Cantons-de-l'Est disposant d'une SOLIDE

- ... Coaticook
- ... Haut-Saint-François
- ... Memphrémagog
- ... Val-Saint-François

Source : www.solideq.qc.ca

Pour en savoir DAVANTAGE...

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) offre de l'aide financière en production agricole et en transformation alimentaire. Vous pouvez vérifier les programmes existants en consultant le site Internet du MAPAQ ou en communiquant avec votre direction régionale du MAPAQ. Ci-dessous, quelques programmes concernant la transformation alimentaire :

1) Programme Encadrement PME 2002-2005

... volet qualité :

- s vise à améliorer la compétitivité des entreprises par la mise en place d'un plan de contrôle structuré qui permet d'assurer la qualité des produits mis en marché
- s le MAPAQ offre de recourir aux services d'un consultant en gestion de la qualité pour une durée de 12 mois consécutifs
- s l'aide financière peut atteindre 50% des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 \$ par entreprise

... volet marketing :

- s vise à permettre aux petites et microentreprises de transformation alimentaire d'accroître leurs habiletés de gestion en marketing
- s favorise la réalisation d'actions par les transformateurs alimentaires soit sur une base individuelle, soit à l'intérieur d'un regroupement d'entreprises dans le but de faciliter la mise en marché de produits sur le marché québécois
- s 3 mesures :
 - ô mise en place d'un plan marketing à l'intérieur de l'entreprise
 - ô nouveaux produits – nouveaux marchés
 - ô activités marketing collectives

... volet accès aux ressources technologiques :

- s faciliter l'accès aux ressources technologiques
- s inciter plus d'entreprises à utiliser les services des centres certifiés de transfert technologique (CCTT) ou d'autres centres technologiques reconnus par le MAPAQ

2) Programme de formation en hygiène et salubrité alimentaire

⌘ volet gestionnaire d'établissement alimentaire :

- s objectif : maintenir un système de prévention et de contrôle en vue de garantir l'innocuité des aliments
- s d'une durée de 14 heures, ce volet est destiné aux personnes qui assument des responsabilités en matière de contrôle de l'hygiène et de la salubrité alimentaires et qui participent activement à la promotion de la qualité des aliments
- s remise du certificat de gestionnaire d'établissement alimentaire

⌘ volet manipulateur d'aliments :

- s objectif : manipuler les aliments de façon à en préserver les qualités et l'innocuité
- s d'une durée de 7 heures, ce volet est destiné aux personnes qui manipulent les aliments
- s remise du certificat de manipulateur d'aliments

Information : 1-800-463-5023

Source : www.agr.gouv.qc.ca

Les produits du terroir

Les produits du terroir représentent un potentiel économique pour lequel la *Politique nationale de la ruralité* s'applique à en soutenir le développement. Le ministère du Développement économique et régional met à la disposition des ruraux, artisans, forestiers ou agriculteurs, la Mesure de soutien aux produits du terroir.

La Mesure de soutien aux produits du terroir appuie financièrement les promoteurs ruraux soucieux de la sauvegarde des savoirs et savoir-faire traditionnels, de la mise en valeur du patrimoine rural québécois, de l'occupation du territoire et de la valorisation des terroirs.

Les projets retenus peuvent bénéficier d'une aide financière maximale de 25 000 \$. L'aide est versée en deux tranches, soit 75 % à la signature du protocole d'entente avec le ministère du Développement économique et régional et 25 % sur présentation des pièces justificatives de réalisation finale.



Pour en savoir DAVANTAGE...

Les projets peuvent être présentés dans les différents bureaux du ministère du Développement économique et régional (MDER). Une analyse de chaque projet y est effectuée en collaboration avec les ministères partenaires. Lorsque l'analyse est favorable, le dossier est transmis à un comité de sélection composé de représentants du MDER, du MAPAQ, du ministère de la Culture et des Communications et de Solidarité rurale du Québec.

Source : www.solidarite-rural.qc.ca

Entreprise ÉCONOMUSÉE®

Avez-vous pensé devenir une entreprise ÉCONOMUSÉE®?

Une entreprise agrotouristique qui pense avoir développé un créneau particulier dans les métiers ou les savoir-faire traditionnels peut présenter un projet d'entreprise ÉCONOMUSÉE® et le faire financer en bonne partie. L'entreprise doit être en affaires depuis plus de trois ans, générer un chiffre d'affaires de plus de 75 000 \$ et opérer dans des bâtiments ayant les espaces nécessaires pour implanter l'entreprise ÉCONOMUSÉE® et recevoir au moins 50 visiteurs à la fois, ou avoir l'intention de se doter de tels espaces.

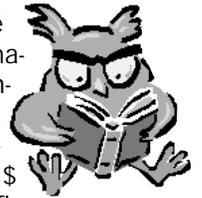
L'objectif du Réseau des entreprises ÉCONOMUSÉE® est de mettre en valeur les techniques artisanales utilisées dans l'entreprise en offrant aux visiteurs des visites d'interprétation des lieux de production et de transformation. L'entreprise ÉCONOMUSÉE® ainsi créée devrait s'autofinancer par la vente de ses produits tout en maintenant l'entrée gratuite. Cependant, elle peut obtenir de l'aide technique et du financement pour sa transformation en entreprise ÉCONOMUSÉE® accréditée.

Il faut donc d'abord vérifier si la thématique visée n'existe pas déjà dans le réseau des entreprises ÉCONOMUSÉE® canadien.

Actuellement, dans le domaine de l'agrotourisme, il existe des ÉCONOMUSÉE® de l'érable-boissons alcooliques (Auclair, Témiscouata), de la farine (Île-aux-Coudres), de la fleur séchée (Laval), du fromage (Baie-Saint-Paul), du hareng fumé (Havre-aux-Maisons, Îles-de-la-Madeleine), de l'herboristerie : huiles essentielles (Grondines), du miel (Château-Richer),

de la morue salée et séchée (Sainte-Thérèse-de-Gaspé), des petits fruits sauvages (St. Lunaire-Griquet, T.-N.), de la pomiculture (Île-aux-Coudres), de la vigne et du vin (Vignoble de l'Orpailleur, Dunham), et du whisky (Glenora, N.-É.).

Ensuite, il faut présenter un dossier de candidature à la Société internationale des entreprises ÉCONOMUSÉE® créée au Québec et dont le siège social est à Québec. Cette société sans but lucratif possède plusieurs partenaires publics, soit les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que privés. Si la candidature est retenue, la Société prend en charge l'étude de faisabilité. Si l'entreprise semble viable et si elle rencontre divers autres critères qu'il serait trop long d'énumérer ici, un contrat de cinq ans (renouvelable) est signé et la Société prend à sa charge la supervision des travaux de transformation et, en collaboration avec l'entreprise, le programme d'interprétation (recherche, scénario d'interprétation, design, réalisation et installation). En plus, la Société peut subventionner les immobilisations jusqu'à un maximum de 15 000 \$ et elle peut même prêter de l'argent si nécessaire. Enfin, moyennant une redevance annuelle qui est fonction du chiffre d'affaires, l'entreprise ÉCONOMUSÉE® profite des campagnes de publicité de la Société, de sa documentation promotionnelle, d'un circuit touristique spécifique, de son site Internet, de sa crédibilité, d'un dépliant personnalisé, d'achats de groupe et d'une foule d'autres avantages.



Physiquement, une entreprise ÉCONOMUSÉE® comprend : un espace d'accueil, les ateliers de production, un espace pour l'interprétation du passé, un espace pour l'interprétation des productions actuelles, un espace de lecture, de documentation et d'archives ainsi qu'une boutique de vente.

L'information et le formulaire de candidature peuvent être obtenus auprès de la Société internationale des entreprises ÉCONOMUSÉE®.

Source :

ÉCONOMUSÉE® 203, Grande-Allée Est, Québec, (Québec) G1R 2H8
Téléphone : 418-694-4466; télécopieur : 418-694-4410
courriel : info@economusees.com
site Internet : www.economusees.com